

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/03/2026 - B2026/002832 - 2024 B 02427 - 938 435 344 - 3A INVEST

Désignation de l'entreprise	3A INVEST			Néant *				
Adresse de l'entreprise	0000 NOTRE DAME DE GRACE 42170 CHAMBLES							
SIRET	9 3 8 4 3 5 3 4 4 0 0 0 1 6							
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 1		Durée de l'exercice précédent *					
				Exercice N clos le 2025-10-31				
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions	Net	
				1		2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial *	010		012			
		{ Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028		030			
	Immobilisations financières * (1)		040	400 000	042		400 000	
	Total I (5)		044	400 000	048		400 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	35 400	070		35 400	
		{ Autres * (3)	072	300	074		300	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	218 752	086		218 752	
	Charges constatées d'avance *		092	62	094		62	
	Total II		096	254 514	098		254 514	
	Total général (I + II)		110	654 514	112		654 514	
PASSIF							Exercice N NET	
							1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	400 000
	Écarts de réévaluation						124	
	Réserve légale						126	
	Réserves réglementées *						130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)						132	
	Report à nouveau						134	
	Résultat de l'exercice						136	225 953
	Subventions d'investissement						137	
	Provisions réglementées						140	
	Total I						142	625 953
Provisions pour risques et charges						Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	7 860
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	1 200
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 6 650)						172	18 320
	Comptes courants d'associés						173	1 181
	Autres dettes						175	
	Produits constatés d'avance						174	
	Total III						176	28 561
Total général (I + II + III)						180	654 514	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	400 000
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Designation de l'entreprise		3A INVEST					Né ☐	Exercice N clos le	
A - RESULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						2025-10-31	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue *	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			Services *		217		218	124 420	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	0
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	124 420	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stock (marchandises)							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)							240	
	Autres charges externes		(dont crédit-bail : - mobilier		- immobilier		)	242	1 621
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		244		
	Rémunérations du personnel							250	88 756
	Charges sociales							252	
	Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39,1-2°, al.3 du CGI)				255		254		
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262	0
			Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)							264	90 377	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	34 043	
Produits financiers							(III)	280	200 000
Produits exceptionnels							(IV)	290	
Charges financières							(V)	294	1 286
Charges exceptionnelles	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			347		(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348				
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306	6 804
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	225 953	
B - RESULTAT FISCAL		Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2			312	225 953	314		
RÉ NTÉ GRA TION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles				322				
	Impôts et taxes non déductibles				324	6 804			
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					

3A INVEST

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/10/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2025, dont le total est de 654 514€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 225 953€.

L'exercice a une durée de 11 mois, couvrant la période du 02/12/2024 au 31/10/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT :**ACTIF :****Immobilisations Financières :**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Filiales et Participations :

Filiales détenues à plus de 50 %	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus (Brute)	Valeur Comptable Titres détenus (Nette)	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
ANTOINE LAMANCHE TOITURE	15 000,00	493 608,62	100,00	400 000	400 000	1 420 463,62	197 732,48	200 000

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres créances clients	35 400	35 400	-
État et collectivités Publiques T.V.A	200	200	-
Débiteurs divers	100	100	-
Charges constatées d'avance	62	62	-
TOTAUX	35 762	35 762	-
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	-	-	-
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	-	-	-
<i>Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)</i>	-	-	-

PASSIF :**Capitaux propres :**

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	400	100,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0,00
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	400	100,00

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 200	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	4 866	4 866	-	-
Impôts sur les bénéfices	6 804	6 804	-	-
T.V.A.	6 650	6 650	-	-
Groupe et associés	9 041	9 041	-	-
TOTAUX	28 561	28 561	-	-
<i>Dont emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	-			
<i>Dont emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	-			
<i>Dont emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>	51			

3A INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
Siège social : Notre Dame De Grace, 32 chemin du Bajoux
42170 CHAMBLES
938 435 344 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 02 MARS 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élevant à 225 953,48 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	225 953,48 euros
• A la réserve légale	12 000 euros
• A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 300 euros par part	6000 euros
• Le solde, au poste « autres réserves ».	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2026.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Certifié conforme
La Gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by several horizontal strokes.